



**Avis de la CRAT relatif au dossier de revitalisation urbaine
concernant les anciennes papeteries de Genval à
RIXENSART**

Conformément à l'article 474 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) porte sur le dossier de revitalisation urbaine.

1. CONTEXTE DU PROJET

<u>Brève description du projet :</u>	Revitalisation urbaine dont le projet privé vise la réalisation d'un quartier multifonctionnel (379 appartements) avec traversée de la Lasne (ouverte et couverte) tandis que le projet public vise l'aménagement de la rue de Rixensart et la réalisation d'une place publique
<u>Demande :</u>	Revitalisation urbaine
<u>Localisation :</u>	Sur le site des anciennes papeteries de Genval, entre la rue de Rixensart et l'avenue Roosevelt à Rixensart
<u>Demandeurs :</u>	Commune de Rixensart, s.a. SUPALI
<u>Autorité compétente :</u>	Gouvernement wallon
<u>Date de réception du dossier :</u>	14 mars 2011

2. AVIS

La CRAT remet un avis favorable sur le dossier de revitalisation urbaine des anciennes papeteries de Genval à Rixensart moyennant la prise en considération des conditions et recommandations formulées ci-après.

La CRAT estime que les critères pour bénéficier d'une telle opération de revitalisation sont rencontrés et elle souligne la qualité du dossier qui lui a été soumis. Elle relève que le projet participe au recyclage du tissu urbain anciennement occupé par les papeteries de Genval reconnues comme site à réaménager. Elle souligne que la mixité, tant sociale que fonctionnelle, est au cœur du projet présenté et que celui-ci est le fruit d'une longue réflexion urbanistique qui vise à redévelopper cet espace à proximité de la gare entre les pôles de Genval et Rixensart.

La Commission approuve tant les périmètres d'intervention que le périmètre de revitalisation projeté, celui-ci incluant le projet privé et les aménagements publics.

Afin que le projet public corresponde davantage à la philosophie de la revitalisation qui vise à créer des espaces publics de qualité, la CRAT souhaite que le nombre d'emplacements de stationnement prévus au nord de la place publique soit drastiquement réduit, ce qui permettrait d'augmenter la convivialité de l'espace. Une réflexion sur le nombre opportun d'emplacements devrait être menée en tenant notamment compte de la complémentarité entre commerces et logements à cet égard.

Par ailleurs, la CRAT estime que l'aménagement prévu au niveau de la rue de Rixensart devrait respecter les prescriptions du PCA, à savoir la création d'une zone d'espaces verts servant de tampon entre les nouveaux développements et le bâti existant. Afin d'améliorer le confort des habitants présents à l'est du site, la Commission estime important de prévoir des aménagements plus aérés.

La CRAT apprécie la réouverture de la Lasne sur une large partie de son tronçon dans la traversée du site. Elle recommande toutefois que des ouvertures paysagères vers la rivière soient également créées dans la partie de l'espace privé situé entre les bâtiments commerciaux au sud-est du site.



Philippe BARRAS,
Président